

**DELIBERATION**  
**Du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.39**

**Objet : Columbarium**

**L'an deux mille huit et le neuf septembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.  
Date de convocation : 2 septembre 2008  
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Franck DENOLLY, Michel RODEL, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR.  
Mesdames : Daphné GAULT, Annick MOURARET, Noëlie LASCOLS, Sylviane MONNOT, Sylviane VANEL.  
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS**

La commission des bâtiments s'est réunie le 20 juin 2008 pour étudier trois propositions de columbarium.

Après comparaison des fournitures et des prix le choix de la commission s'est porté sur la société Granimond pour un montant de 15 555,30 Euros TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce choix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide de la mise en place d'un columbarium dans le cimetière communal.**
- **Valide le choix de la commission des bâtiments et retient le devis de la société GRANIMOND pour un montant de travaux de 15 555.30 euros TTC.**
- **Charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demande de subvention.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces travaux.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire  
P. BARRAUD**